ANNEXE 2
Modalités de règlement des comptes
&
Livrables délais de production et de validation

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

10.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Code	Acompte(s)	Pourcentage
DIAG	A la remise du dossier complet	20.0
	A l'approbation du maître d'ouvrage ou au plus tard 3 mois après la remise de la prestation, si la validation n'a pas été notifiée	80.0
APS	A la remise du dossier complet	80.0
	A l'approbation du maître d'ouvrage ou au plus tard 3 mois après la remise de la prestation, si la validation n'a pas été notifiée	20.0
APD	A la remise du dossier complet y compris projet de PC et PD	80.0
	A l'approbation du maître d'ouvrage ou au plus tard 3 mois après la remise de la prestation, si la validation n'a pas été notifiée	20.0
PRO	A la remise du dossier complet	70.0
	A l'approbation du maître d'ouvrage ou au plus tard 3 mois après la remise de la prestation, si la validation n'a pas été notifiée	30.0
ACT	A la remise du DCE complet	50.0
	A l'approbation du DCE par le maître d'ouvrage, ou au plus tard 3 mois après la remise de la prestation, si la validation n'a pas été notifiée	20.0
	Après la mise au point des marchés de travaux	30.0
VISA	A la fourniture de la liste des VISA définis	30.0
	A l'avancement de ce tableau complété des VISA	70.0
DET	En fonction de l'avancement des travaux, sous forme d'acomptes mensuels proportionnellement à la durée des travaux,	80.0
	A la remise du formulaire DAACT suite OPR	5.0
	A la date de l'accusé de réception, par le maître d'ouvrage du dernier projet de décompte final et après traitement des réclamations éventuelles des entreprises	15.0
AOR	Après OPR et réceptions des propositions du MOE signées	20.0
	A la levée de la dernière réserve et la remise de la DAACT	30.0
	A la remise du dossier des ouvrages exécutés DOE, visés par le MOE : (DOE Moe + DOE entreprises visés par Moe)	25.0
	A la fin du délai de garantie de parfait achèvement	25.0
OPC	Production du dernier calendrier prévisionnel d'exécution en phase DCE	5.0
	Production du calendrier détaillé d'exécution, à l'issue de la phase de préparation du chantier	10.0
	En fonction de l'avancement des travaux, sous forme d'acomptes mensuels, proportionnellement à la durée prévisionnelle des travaux	70.0
	A la remise du rapport de fin de chantier sur les responsabilités respectives des intervenants dans les retards et comprenant l'état récapitulatif des pénalités applicables à chaque intervenant	5.0
	A la levée de la dernière réserve	10.0

11.1 Présentation des livrables

Les livrables seront remis dans les délais et selon le nombre d'exemplaires suivants :

Code	Désignation livrable	Délai	Point de départ de la phase	Nb exemplaire
DIAG	Documents prévus à l'annexe 1	4 semaines	OS démarrage DIAG	2 EXE papier +1 version numérique
APS	APS inclus ensemble des éléments/documents demandés à l'annexe 1	4 semaines	OS démarrage APS	2 EXE papier +1 version numérique
APD	APD inclus ensemble des éléments/documents demandés à l'annexe 1	4 semaines	Validation phase APS et OS démarrage APD	2 EXE papier +1 version numérique
	Production du dossier d'autorisations administratives pour dépôt	2 semaines	Après validation APD	2 EXE papier +1 version numérique
PRO	PROJET inclus ensemble des éléments/documents demandés à l'annexe 1	4 semaines	Validation phase APS et OS démarrage PRO	2 EXE papier + 1 version numérique
ACT	DCE définitif	3 semaines	Validation phase PRO	2 EXE papier + 1 version numérique
	Rapports analyse des candidatures et des offres des entreprises (avant et après négo)	2 semaines	Réception des doc à analyser	2 EXE papier + 1 version numérique
VISA	Etablissement du tableau des VISAS	10 jours après le démarrage	OS période de préparation	1 version numérique
	Etablissement des VISAS	10 jours	Transmission par les entreprises	1 version numérique
DET	Etablissement des CR hebdomadaires et réunions diverses	48H00 après réunion	Jour de la réunion de chantier	1 version numérique
	Remise échéancier des dépenses	15 jours avant la fin du délai	OS période de préparation	1 version numérique
	Remise échéancier des dépenses	Tous les 2 mois, date de remise à convenir	Os de démarrage chantier	1 version numérique
AOR	Tableau de suivi main courante levée des réserves et GPA	15 jours après la date de réception puis suivi mensuel	OPR	2 EXE papier + 1 version numérique

DOE	Dossier des ouvrages exécutés (DOE entreprises/ DOE MOE/compilations CR chantier)	30 jours après la date des OPR	OPR	2 EXE papier + 1 version numérique
	Attestations réglementaires, DAACT	15 jours après la date des OPR	OPR	1 version numérique
	Tableau de suivi main courante levée des réserves et GPA	30 jours après la date de fin de la GPA	GPA	1 version numérique
OPC	Compte rendu hebdomadaire	48H00 après réunion	Jour de la réunion de chantier	1 version numérique
	Rapport mensuel	3 jours avant	Fin de mois	1 version numérique
	Production du calendrier préliminaire	Selon délai de remise des livrables de la phase	Validation de la phase précédente et démarrage de la phase concernée	Selon phase concernée
	Production du calendrier prévisionnel d'exécution en phase APD/PRO/ DCE	Selon délai de remise des livrables de chaque phase	Validation de la phase précédente et démarrage de la phase concernée	Selon phase concernée
	Production du calendrier détaillé d'exécution, à l'issue de la phase de préparation du chantier	15 jours avant la fin de la période	OS de préparation	1 version numérique+ 1 version papier
	Etablissement du calendrier des OPR	35 jours avant la date prévisionnelle de réception des travaux	Date prévisionnelle OPR	1 version numérique
	Etablissement du calendrier des levées des réserves	3 jours après la date des OPR	Date OPR	1 version numérique
	Remise du rapport de fin de chantier sur les responsabilités respectives des intervenants dans les retards et comprenant l'état récapitulatif des pénalités applicables à chaque intervenant	35 jours avant la date prévisionnelle de réception des travaux	Date prévisionnelle OPR	1 version numérique

La décision par le maître d'ouvrage d'approuver, avec ou sans réserve, ou de rejeter les documents d'études doit intervenir avant l'expiration des délais suivants :

Code	Désignation du livrable	Délai de réception
APS	Avant-projet sommaire	3 semaines
APD	Avant-projet définitif	3 semaines
PRO	Etudes de projet	3 semaines
ACT Rapport	Rapport analyse des candidatures et des offres des entreprises	2 semaines
ACT	Dossier de consultation des entreprises définitif	2 semaines
ACT visa	Conformité rapport analyse	2 semaines
DOE	Dossier des ouvrages exécutés	4 semaines
	Formulaire de recollement	2 semaines

14.1 - Pénalités de retard

En cas de retard du maître d'œuvre dans la présentation des livrables, le maître d'œuvre encourt les pénalités suivantes, par jour de retard :

Code	Désignation du livrable	Pénalité
APS	Avant-projet sommaire	1/3000
APD	Avant-projet définitif (y compris dossier projet autorisations administratives)	1/3000
PRO	Etudes de projet	1/3000
ACT	Dossier de consultation des entreprises définitif	1/3000
	Rapport analyse des candidatures et des offres des entreprises	
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet	1/3000
DOE	Dossier des ouvrages exécutés	1/3000
	Formulaire de recollement	